

## Le Conseil d'administration du SNITEM décide de signer le premier accord-cadre relatif aux dispositifs médicaux

Paris, le 21 octobre 2011 – Lors de sa réunion du 19 octobre 2011, le Conseil d'administration du SNITEM<sup>1</sup> a pris la décision de signer le texte de l'accord-cadre relatif aux dispositifs médicaux. Ce texte s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une politique conventionnelle entre le CEPS<sup>2</sup> et l'industrie des dispositifs médicaux, souhaitée par le législateur conformément à l'article 52 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2011.

Cet accord-cadre permettra de mieux structurer les relations entre le Comité et l'industrie du dispositif médical.

Le président du SNITEM, Christian SEUX, souligne que « la décision de mettre en place un accord propre au domaine des dispositifs médicaux n'a de sens que si elle s'inscrit dans une logique de prise en compte des réalités et des caractéristiques de ce secteur composé en particulier de très nombreuses PME qui conçoivent et distribuent à l'hôpital des matériels nécessitant une information/formation des utilisateurs. Il s'agit d'un élément essentiel à la sécurité sanitaire ».

Il importe désormais, dans les mois qui viennent, de pouvoir bénéficier d'un retour d'expérience sur les différents aspects prévus par l'accord (échange d'information, études post-inscription, équilibre des décisions en matière de prix/ volume, vie conventionnelle, etc.). Cela permettra notamment, dans la pratique, de voir comment ce cadre répond à l'objectif d'une meilleure structuration des relations avec le Comité au regard de la politique conventionnelle applicable au secteur des dispositifs médicaux.

---

<sup>1</sup> Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales

<sup>2</sup> Comité Economique des Produits de Santé

## A propos du SNITEM

---

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux. Il fédère près de 240 entreprises, constituant un tissu industriel dans le domaine des dispositifs et des technologies de santé : PME-PMI, grands groupes français, européens et internationaux. En juin 2008, à l'occasion de son Assemblée Générale annuelle, le SNITEM a décidé d'ouvrir ses portes à l'ensemble des acteurs issus des NTIC impliqués dans la Santé. Le SNITEM est ainsi la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des Pouvoirs Publics. [www.snitem.fr](http://www.snitem.fr)

### Contact presse :

**Presse-Papiers**

**Guillaume de Chamisso**

**Tél : 01 77 35 60 99 - 06 28 79 00 61**

**[guillaume.dechamisso@pressepapiers.fr](mailto:guillaume.dechamisso@pressepapiers.fr)**